



## Conseil économique et social

Distr. générale  
8 février 2012  
Français  
Original : anglais

---

### Commission de la population et du développement

Quarante-cinquième session

23-27 avril 2012

Point 4 de l'ordre du jour provisoire\*

Débat général consacré à l'expérience

des pays dans le domaine de la population :

les adolescents et les jeunes

### Déclaration présentée par l'Asian-Pacific Resource and Research Centre for Women, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration suivante, dont le texte est distribué en application des paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

---

\* E/CN.9/2012/2.



## Déclaration

L'Asian-Pacific Resource and Research Centre for Women a été officiellement créé en 1993 comme organisation non gouvernementale régionale à but non lucratif qui a pour vocation d'intégrer la problématique hommes-femmes et les points de vue de ces dernières dans les politiques et programmes de développement susceptibles d'influer sur leur santé. L'Organisation aspire à ce que les femmes et les jeunes de l'Asie et du Pacifique puissent exercer un contrôle sur leurs vies, notamment dans les domaines de la santé et de la sexualité, et depuis 1993, elle a accompli d'importants progrès à cette fin. Elle reconnaît l'importance de travailler avec les jeunes, pour veiller notamment à ce que les jeunes femmes et les jeunes filles aient voix au chapitre dans la prise de décisions, la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation.

Les jeunes aujourd'hui vivent dans un monde où les défenseurs progressistes des droits en matière de santé procréative et sexuelle n'ont pas encore réussi à mettre en place des systèmes de transition efficaces, durables et fiables, pour les futures générations de jeunes dirigeants.

Aujourd'hui, les jeunes sont plus nombreux que jamais. Au niveau mondial, leur nombre est passé de 461 millions en 1950 à 1,21 milliard en 2010. À l'heure actuelle, l'Asie compte le plus grand nombre de jeunes, soit 754 millions. D'après le Département des affaires économiques et sociales, leur nombre a pratiquement triplé depuis 1950. Malheureusement, les jeunes d'aujourd'hui font face à des problèmes complexes. On dénombre dans cette catégorie de la population un suicide toutes les cinq minutes, souvent dû à des problèmes d'ordre affectif ou social liés à la santé sexuelle et procréative, tels qu'une rupture amoureuse ou des violences sexuelles. Pour couronner le tout, les régions de l'Asie du Sud-Est et du Pacifique ont le deuxième taux de prévalence du VIH au monde, avec 1,27 million de personnes vivant avec le VIH/sida.

Il faut également évoquer la question de l'accès des jeunes, surtout des filles, à des informations détaillées sur leurs droits en matière de santé procréative et sexuelle. D'après des enquêtes nationales effectuées en 2009, 40 % des jeunes hommes âgés de 15 à 24 ans et 36 % des jeunes femmes ont des connaissances précises au sujet du VIH, niveau encore très inférieur à l'objectif de 95 % des jeunes pleinement informés sur le VIH, approuvé à l'unanimité par les États Membres dans la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida. Les jeunes femmes de la région subissent une politique d'inégalité des sexes alors qu'elles sont en pleine puberté et doivent obtenir le consentement de leurs parents avant de se marier, ce qui ne facilite pas l'obtention d'informations précises et fiables sur leur corps et leur sexualité.

L'organisation a analysé les progrès enregistrés dans 12 pays d'Asie suite à l'examen des 15 années qui ont suivi la Conférence internationale sur la population et le développement et elle a constaté que les progrès en matière de fourniture d'une éducation sexuelle aux adolescents restaient très inégaux. Moins de 30 % des pays ont tenté d'inclure l'éducation sexuelle dans leurs programmes scolaires, même si un plus grand nombre d'entre eux affirme en avoir intégré certains aspects dans les programmes existants.

En outre, dans la plupart des pays, les jeunes célibataires se heurtent à de nombreux obstacles, dont certains d'ordre juridique. Ils subissent également une

discrimination sur le plan social dans l'accès aux services de santé procréative et sexuelle. Le fait que les gouvernements de la région n'offrent pas d'éducation, d'information et de services aux jeunes qui en ont cruellement besoin montre bien leur hésitation à reconnaître le rôle de la sexualité au-delà de sa fonction reproductive.

La plupart des jeunes sont sexuellement actifs dès l'âge de 20 ans, mais n'ont guère accès à des informations en matière de services de contraception. L'absence d'accès à des méthodes sûres de contraception et d'avortement fait courir aux jeunes femmes et jeunes filles le danger de contraceptions non médicalisées, ce qui aggrave les risques de santé. Il faut citer également l'absence de données ventilées fiables sur les besoins non couverts des jeunes en matière d'accès à des méthodes de contraception.

Lorsqu'ils octroient une aide financière et investissent dans la jeunesse, les donateurs internationaux mettent l'accent sur les perspectives d'emploi, les moyens de subsistance de base et l'esprit d'entreprise des jeunes, au détriment de l'égalité des sexes, des droits fondamentaux et des droits à la santé (notamment sexuelle et reproductive, qui comprend la question du VIH/sida), qui sont relégués à l'arrière-plan par rapport aux autres priorités. En outre, d'après les recherches effectuées par l'Association pour les droits de la femme et le développement, les besoins de fonds pour appuyer les initiatives visant à résoudre les questions liées aux jeunes femmes et aux jeunes filles ont doublé, l'accès à un financement viable devenant le principal obstacle. En outre, l'Asie du Sud-Est ne représente que 2 % des projets visant à faire avancer la mobilisation de jeunes dirigeantes. Le financement de questions liées à la jeunesse continue d'être perçu comme un luxe.

Consciente de cette réalité, l'organisation a investi dans l'élaboration d'un projet de partenariat de sensibilisation aux droits en matière de santé procréative et sexuelle, intitulé le Partenariat pour la mobilisation en faveur de la santé et des droits des femmes d'Asie du Sud-Est<sup>1</sup>. Lancé en 2009 et mettant l'accent sur les questions relatives aux jeunes, ainsi que sur le VIH et l'éducation, le Partenariat plaide en faveur de l'accès des jeunes à une éducation sexuelle complète, définie et menée au niveau local par de jeunes activistes de milieux défavorisés, notamment du Myanmar (Association médicale birmane, Programme d'action en faveur des migrants et Réseau de femmes séropositives au Myanmar); du Cambodge (Association pour la santé reproductive au Cambodge); de Chine (Association du Yunnan pour la recherche sur la santé et le développement); de l'Indonésie (Yayasan Jurnal Perempuan); de la République démocratique populaire lao (Université des sciences de la santé); des Philippines (Likhaan); et du Viet Nam (Centre d'initiatives novatrices en matière de santé et de population).

Parmi les premiers résultats obtenus, citons le succès de la mobilisation sur le plan local des jeunes en vue de l'intégration de leurs droits en matière de santé

<sup>1</sup> L'initiative s'inscrit dans une stratégie plus large de l'Asian-Pacific Resource and Research Centre for Women et vise à créer des partenariats internationaux en vue de mobiliser les populations de la région Asie-Pacifique. Elle a tout d'abord été mise en œuvre en Asie du Sud et touche à présent 247 780 jeunes femmes et jeunes filles marginalisées, grâce à 140 organisations communautaires, par l'intermédiaire de 18 organisations partenaires nationales dans 14 pays de la région de l'Asie et du Pacifique. Un programme de partenariat régional, de par sa nature, permet de lancer une campagne de sensibilisation qui a plus d'impact qu'un partenariat national, ce qui représente un avantage considérable.

procréative et sexuelle, qui sont des questions prioritaires du conseil municipal de Siem Riep (Cambodge). Cela a permis aux jeunes, notamment aux jeunes femmes, d'avoir un accès gratuit à des services dans des dispensaires publics et également de créer le premier réseau de jeunes dirigeantes au sein de l'ethnie Jingpo, à la frontière de la Chine et du Myanmar, l'accent étant mis sur la nécessité urgente d'intégrer les jeunes femmes et les jeunes filles dans des interventions visant à réduire les risques de santé; de débattre avec de jeunes Indonésiens du plaisir et de la virginité et de la compatibilité de ces derniers avec le fondamentalisme religieux, l'objectif étant de créer le réseau le plus vaste de jeunes qui puissent défendre leurs droits en matière de santé procréative et sexuelle; de lancer un mouvement en faveur des droits des travailleurs parmi les jeunes ouvriers d'usine du Viet Nam en vue de faire respecter leurs droits sexuels; et de mobiliser 180 réseaux intersectoriels de jeunes aux Philippines pour faire adopter une loi sur les droits en matière de santé procréative et sexuelle, afin de faire respecter les droits des jeunes et des adolescents à cet égard.

Les interventions dans la région en faveur des jeunes ont permis de renforcer la présence de jeunes dirigeants non anglophones dans bon nombre de conférences internationales et régionales et d'invoquer des témoignages et des arguments fondés sur la réalité de jeunes activistes et de leurs sympathisants au niveau local. Cela représente clairement une valeur ajoutée dans le domaine des droits en matière de santé procréative et sexuelle pour les jeunes dirigeants d'aujourd'hui, qui ont tendance à parler de plus en plus l'anglais mais qui ne sont pas toujours représentatifs des groupes défavorisés de jeunes. Les avantages que l'on peut tirer dans l'immédiat d'une action de mobilisation en faveur des défenseurs des jeunes, surtout des militantes, comprennent une mobilisation dans les instances régionales et nationales.

Tirant des enseignements de l'action de nos partenaires sur le terrain et des témoignages au sujet des droits en matière de santé procréative et sexuelle des jeunes dans la région, nous prions instamment les États Membres de reconnaître l'universalité de ces droits en mettant l'accent sur les jeunes (y compris les adolescents). Nous pensons que les États Membres devraient :

- Investir dans des dispositifs de financement novateurs pour placer les droits en matière de santé procréative et sexuelle au centre des priorités du développement. Le fait d'appuyer directement les organisations, les entreprises collectives de femmes et les initiatives prises par des jeunes permettra à long terme de faire avancer le changement social et l'égalité;
- Passer de la participation effective à la création d'un réseau systémique en vue de fournir un appui aux jeunes dirigeants, notamment les femmes;
- Comprendre les multiples aspects de la marginalisation et de la représentation et mettre notamment l'accent sur la diversité des jeunes, y compris des femmes; les jeunes vivant avec le VIH/sida; les jeunes travailleurs migrants; les jeunes lesbiennes, les jeunes homosexuels, les bisexuels, les transsexuels, les intersexués et ceux qui se cherchent encore sur le plan sexuel; les jeunes prostitués; les jeunes drogués; et les autres personnes privées de leurs droits sexuels et procréatifs;
- Institutionnaliser un programme scolaire universel et complet tenant compte de la problématique hommes-femmes et de témoignages, qui permettra aux jeunes

(y compris aux adolescents) de faire des choix éclairés sur leurs droits en matière de santé procréative et sexuelle; et offrir une éducation sexuelle complète à la fois formelle et non formelle, dans les écoles et au sein de la collectivité. Cette éducation sexuelle globale est intégrée en outre dans un cadre relatif aux droits de l'homme, y compris le droit de ne pas être en butte à la discrimination, à la coercition et à la violence, et des droits basés sur des principes moraux positifs de l'intégrité physique, l'égalité et le respect de la diversité, qui dépeignent la sexualité de façon positive;

- Fournir des services favorables aux jeunes, surtout aux femmes et aux filles, leur permettant de profiter d'un éventail complet de services de santé sexuelle et procréative, notamment de conseils, d'information, d'éducation, de services de contraception, de soins prénatals, d'accouchements sans risques, de consultations postnatales, de services d'avortement sans danger – y compris la prévention et la gestion des conséquences d'un avortement, le traitement des infections de l'appareil génital et des maladies sexuellement transmissibles – de services liés au VIH/sida, ainsi que de consultations et de dépistage volontaires.
-